



# FLASH INFO

## Ouvriers de l'Etat, Chefs d'Equipe et TSO : Taux d'avancement 2016

La réunion annuelle pour la détermination du taux d'avancement des Ouvriers de l'Etat, des Chefs d'Equipe et des TSO s'est tenue ce jour, lundi 16 novembre 2015, à Balard dans les bâtiments du tout nouveau Ministère de la Défense.

Après les propos liminaires et autres interventions et une présentation détaillée de la campagne d'avancement 2015 et des prévisions de volumes pour 2016, nous sommes entrés dans le vif du sujet, à savoir ; définir le taux d'avancement pour 2016.

Pour **Force Ouvrière** c'est la proposition qui dégagera le maximum d'avancement en termes de volume qui devra faire l'objet d'une discussion. L'annualisation du taux devra également être maintenue compte tenu des variations importantes des effectifs.

Sur les quatre propositions présentées par l'administration dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée, c'est la 3<sup>e</sup> hypothèse, basée sur un taux modulé, qui permettra simultanément de résorber plus rapidement les Gr V et VI et de dégager un volume d'avancement plus important.

Il est donc proposé pour l'année 2016 les taux suivants pour **les OE et les CE** :

- **25 % des conditionnants pour les groupes V et VI**
- **14 % des conditionnants pour les groupes VII et HG**
- **11 % des conditionnants pour les groupes HCA et HCB**
  
- **Un taux unique de 13% a été maintenu pour les TSO.**

Le volume dégagé par ces taux est de 1307 avancements, auxquels s'ajouteront 71 avancements au titre des ouvriers dits « anciens » et 97 avancements par Formation Qualifiante et Cours Nationaux.

Au total **1475 agents** pourront prétendre à bénéficier d'un avancement au titre de 2016.

Pour **Force Ouvrière**, c'est toujours mieux que si c'était pire même si la baisse des effectifs des OE risque encore d'impacter d'avantage le volume d'avancement, année après année.

La seule solution pour endiguer ces pertes ne passera que par une véritable reprise des embauches des ouvriers de l'Etat.

*Un Compte Rendu de l'ensemble des débats vous sera diffusé ultérieurement.*

PARIS, le 16 novembre 2015